

CONVENTION D'ASSURANCES RC UNIVERSITAIRE Y COMPRIS

LES STAGES D'ETUDES DE L'UNIVERSITE SULTAN

MOULAY SLIMANE

ASSURANCE CHAHBAR

QUARTIER TAKKADOUM, AVENUE MOHAMED V, N°189

BENI MELLAL

AXA Assurance Maroc : 120-122, avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc

Téléphone : + 212 (0)5 22 88 92 92 - Fax : + 212 (0)5 22 88 91 88 - internet : www.axa.ma

Quartier Takkadoum, Avenue Mohamed V, N°189 Beni Mellal

Téléphone : +212 (0)5 23 42 70 70 | Fax : +212 (0)5 23 42 79 70 | enreachahbar@gmail.com | Capital de 970.754.211 - I.F. 01085109 - C.N.S.S. 1087255

Intermédiaire d'assurance régi par la loi n° 17-99 portant code des assurances

Date de l'agrément 27 Septembre 2018, numéro de l'agrément A409038C2018156

R.C : 8751 Beni Mellal - Patente 41300614 - ICE 00206058400037 - I.F. 26123568 - C.N.S.S. 1060020

Interna

CF

Bonjour,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, nos conditions de couverture et de tarification sur la base des éléments communiqués par vos soins :

Souscripteur	UNIVERSITE SULTAN MOULAY SLIMANE
Assurés	1/. ENSA BENI MELLAL 2/. EST BENI MELLAL 3/. ESF BENI MELLAL 4/. ENCG BENI MELLAL 5/. FACULTE DE MEDECINE BENI MELLAL 6/. FACULTE D'ECONOMIE BENI MELLAL 7/. FST BENI MELLAL 8/. EST KHENIFRA 9/. EST FKIH BEN SALAH 10/. F.P KHOURIBGA 11/. CENTRE DE FORMATION BENI MELLAL 12/. ENSA KHOURIBGA 13/. FACULTE DE LETTRE BENI MELLAL
Adresse	BENI-MELLAL
Activité	RC UNIVERSITAIRE Y COMPRIS LES STAGES D'ETUDES
Durée et période de convention	Renouvelable par tacite reconduction
Nombre des étudiants	42.000,00 ETUDIANTS (Selon liste communiquée)

RC Exploitation de l'établissement (sans cantine).

Dommages corporels	2.500.000 DH
Dont : Intoxication alimentaire (par sinistre et par année d'assurance)	200.000 DH
Dommages matériels	500.000 DH
Responsabilité Civile Hors locaux	
- RC Dommages matériels résultant d'incendie Explosions hors locaux	50.000 DH
- RC Dommages Résultant de l'action Dégâts des eaux hors locaux	50.000 DH
Défense & recours	10.000 DH
Franchise sur tous dommages autres que corporels : 500,00 DH	

Indemnités contractuelles (suite accident par personne)

Décès	50.000 DH
Incapacité Permanente Totale (Réduction en cas d'I.P.P)	50.000 DH
Frais médicaux	5.000 DH
Dont :	
Frais de Prothèses Dentaire / Orthodontie	1.000 DH
Frais de Transport :	1.000 DH
Lunettes de Vue (Par année d'assurance)	
Monture	1.000 DH
Verres	1.000 DH

La prime de la présente assurance est fixée forfaitairement à 35,34 DH (T.T.C) par étudiant.

Prime nette minimum par Contrat = 1.020,00 DH

En cas de réalisation, la remise des listes est obligatoire.

Conditions extension aux Stages en cours d'étude

- Les capitaux assurés en période de stage sont fixés de moitié
- Durée de stage maximum 6 mois par an
- Stage valable uniquement au Maroc

Conditions de souscription :

- Affaire n'ayant jamais fait l'objet de résiliation pour statistiques déficitaires ou pour non-paiement de primes
- Liste nominative des étudiants à nous communiquer lors de la souscription : A la souscription, à chaque échéance et à l'occasion de chaque mouvement enregistré sur les étudiants inscrits une liste nominative, dûment signée et cachetée par l'établissement scolaire est obligatoire.

Par conséquent, la couverture n'est acquise qu'aux étudiants figurant nommément sur la liste susvisée.

- Les sorties, excursions et activités parascolaires effectués à l'extérieur de l'établissement scolaire assuré pour une durée dépassant 12 heures doivent faire l'objet d'une demande au préalable à la compagnie pour accord spécial au cas par cas.

EXCLUSIONS :

Outre les exclusions prévues aux conditions générales ne sont pas garantis :

- LA RC PROFESSIONNELLE**
- LES DOMMAGES CAUSES AUX EMPLOYES ET PREPOSES DE L'ASSURE**
- LES DOMMAGES CAUSES PENDANT LES PERIODES DE STAGES (SAUF CONVENTIONS CONTRAIRES)**
- LES DOMMAGES ET ACCIDENTS CAUSES AUX EMPLOYERS ET PREPOSES DE L'ASSURE**
- LES RISQUES DE CYBER RISK**
- LES PANDEMIES,**
- TOUTE MALADIE TRANSMISSIBLE ;**
- TOUTE CRAINTE OU MENACE (REELLE, POTENTIELLE OU ALLEGUEE) RELATIVE A UNE MALADIE TRANSMISSIBLE ;**

AXA Assurance Maroc : 120-122, avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc

Téléphone : + 212 (0)5 22 88 92 92 - Fax : + 212 (0)5 22 88 91 88 - internet : www.axa.ma
Quartier Takkadoum, Avenue Mohamed V N°189, Beni Mellal

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances
Téléphone : +212 (0)5 23 42 79 70, Fax : +212 (0)5 23 42 79 70, jinanechahbar@gmail.com
S.A. au capital de 900 000 000,00 DH - R.C. 34221 Casablanca - Matricule 35502711 - I.F. 01085109 - C.N.S.S. 1087255

Intermédiaire d'assurance régi par la loi n° 17-99 portant code des assurances

Date de l'agrément 27 Septembre 2018, numéro de l'agrément A409038C2018156

R.C : 8751 Beni Mellal - Patente 41300614 - ICE 00206058400037 - I.F. 26123568 - C.N.S.S. 1060020

Interna

■ TOUT ACTE, ERREUR, ECHEC OU OMISSION DANS LE CONTROLE, LA PREVENTION OU L'ERADICATION
D'UNE CRAINTE OU MENACE (REELLE, POTENTIELLE OU ALLEGUEE) D'UNE EPIDEMIE DE MALADIE
TRANSMISSIBLE.

AU SENS DE LA PRESENTE EXCLUSION :

« MALADIE TRANSMISSIBLE » DESIGNE UNE MALADIE OU UNE AFFECTION CONTAGIEUSE RESULTANT
D'UNE BACTERIE, D'UN VIRUS, D'UN PARASITE, D'UN CHAMPIGNON OU D'UN AGENT PATHOGENE OU
DE SES CONSEQUENCES TOXIQUES, TRANSMIS OU PROPAGE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

PAR DES ETRES HUMAINS, PLANTES OU ANIMAUX ;

PAR DES ORGANISMES VIVANTS OU NON ;

PAR DES BIENS ;

PAR L'EAU, L'AIR OU LA TERRE ;

« EPIDEMIE » DESIGNE UNE PROPAGATION RAPIDE D'UNE MALADIE TRANSMISSIBLE QUALIFIEE
D'EPIDEMIE, DE PANDEMIE OU D'EPIZOOTIE PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS),
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE, ET/OU PAR LES AUTORITES PUBLIQUES LOCALES
COMPETENTES EN LA MATIERE DU PAYS DANS LEQUEL SE PRODUIT L'EPIDEMIE, LA PANDEMIE OU
L'EPIZOOTIE.

Restant à votre disposition

Cordialement.

NB : Offre valable un mois.

Le 30/10/2025

Université Sultan Moulay Slimane
Présidence
Beni Mellal
Le Président Par Intérim

Khalid MEHDI

شهاز
ASSURANCES CHAHBAR
Agent Général
Quartier Takkadoum, Avenue Mohamed V N°180, Beni Mellal
Téléphone : +212 (0)5 23 42 79 70 - Fax : +212 (0)5 23 42 79 70 - jipanechahbar@gmail.com
au capital de 300 000 000 DH - R.C. 34221 Casablanca - Patente 33502711 - I.F. 01085109 - C.N.S.S. 1087255

AXA Assurance Maroc : 120-122, avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc
Téléphone : +212 (0)5 22 88 92 92 - Fax : +212 (0)5 22 88 91 88 - internet : www.axa.ma
Quartier Takkadoum, Avenue Mohamed V N°180, Beni Mellal
Téléphone : +212 (0)5 23 42 79 70 - Fax : +212 (0)5 23 42 79 70 - jipanechahbar@gmail.com
au capital de 300 000 000 DH - R.C. 34221 Casablanca - Patente 33502711 - I.F. 01085109 - C.N.S.S. 1087255

Intermédiaire d'assurance régi par la loi n° 17-99 portant code des assurances
Date de l'agrément 27 Septembre 2018, numéro de l'agrément A409038C2018156
R.C : 8751. Beni Mellal - Patente 41300614 - ICE 00206058400037 - I.F. 26123568 - C.N.S.S. 1060020